

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 11 octobre 2022.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURIS, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, Mme Françoise POISSON, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Franck PÉRION, Mme Anne SANTALLIER, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Sophie DUMONT.

POUVOIRS : Mme Danielle HOLTZ à Mme Agnès DAUDIN
M. Eric LECLAIRE à M. Yves BALDERAS
Mme Catherine LERIN à M. Stéphane BAUDU
M. Serge DOS SANTOS à M. Claude GILLARD
M. Nicolas PASCAL à Mme Carole VION

EXCUSES : M. Georges HADDAD
M. Gérard FARINEAU

SECRÉTAIRE : Mme Sophie DUMONT

DELIBERATION N° 2022/58: SEPARATION DE LA COMMISSION « SOLIDARITES-ANIMATIONS » EN DEUX COMMISSIONS DISTINCTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve la scission de la commission solidarités-animations en deux commissions distinctes.
- Approuve la composition de ces deux commissions.

DELIBERATION N° 2022/59: CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – 11 RUE MICKAEL FARADAY- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne un avis favorable au projet de chambre funéraire

DELIBERATION N° 2022/60: ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « POISARD », 2 RUE DES GAILLETROUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le principe de l'acquisition à l'amiable du terrain ci-dessus évoqué,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant, et tous les documents nécessaires pour finaliser la vente,
- désigne le notaire du Service de France Domaine pour établir l'acte de vente.

DELIBERATION N° 2022/61 : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2022/2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve les mouvements de crédits.

DELIBERATION N° 2022/62 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES AU EN 2022 ET 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- **de maintenir** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m² ;
- **de fixer le tarif de référence** à 16.00 €/m² ;
- **de fixer** les tarifs à :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m ²	superficie entre 12m ² et 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
16 €/m ²	32 €/m ²	64 €/m ²	16 €/m ²	32 €/m ²	48 €/m ²	96 €/m ²

- **de donner** tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- **de charger** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.